

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 décembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 14 Absents : 4 Votants : 20 (dont 2 pouvoirs)
--	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DANGER Jean-Louis ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. LIGNE Alain ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. DUPAS Bruno a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DORET Michel ; M. NERBUSSON Joël ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : Monsieur CHARBONNEAU Claude

RESSOURCES – HUMAINES
REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL DU SEVT

Conformément à la réglementation, le SEVT a rédigé son règlement intérieur destiné à définir et organiser les modalités d'exécution du travail par le personnel de la collectivité. Il précise les droits et devoirs des agents quel que soit leur statut. Ce règlement a été adopté par le Comité syndical par délibération du 29/03/2013.

Remis à jour en intégrant les différentes évolutions réglementaires et les délibérations adoptées depuis ; il a été soumis et validé par le comité social territorial en date du 8 octobre 2024.

Monsieur le Président présente le Règlement intérieur applicable au personnel du SEVT qui comprend 7 Chapitres et 71 articles, **(voir en annexe)**.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le règlement intérieur du personnel du SEVT mis à jour et tel que présenté, pour une entrée en vigueur le 01/01/2025.

Il sera affiché et transmis aux agents du SEVT.

- Vu l'exposé de Monsieur le Président,
- Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 octobre 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le règlement intérieur du personnel du SEVT mis à jour et tel que présenté, pour une entrée en vigueur le 01/01/2025.
- ✓ PRECISE qu'il sera affiché et transmis aux agents du SEVT.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

